

Code de transparence AFG-FIR Eurosif

METROPOLE Gestion


2019

Contenu

1	Liste des fonds concernés par ce code de transparence.....	3
2	Données générales sur METROPOLE Gestion.....	3
2.1	METROPOLE Gestion.....	3
2.2	Historique de METROPOLE Gestion.....	3
2.3	Notre démarche d'investisseur responsable et sa formalisation.....	5
2.4	Gestion des risques et opportunités ESG.....	7
2.5	Equipes et moyens.....	8
2.6	Initiatives internationales.....	10
2.7	Encours total des actifs ISR de la société de gestion.....	10
2.8	Les fonds ISR.....	10
3	Données générales sur les fonds ISR visés par ce Code transparence.....	11
3.1	Objectifs :.....	11
3.2	Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG.....	15
3.3	Principes, critères et méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG.....	15
3.4	Principes et critères liés au changement climatique.....	18
4	Processus de Gestion.....	19
4.1	Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille....	19
4.2	Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction des portefeuilles.....	22
4.3	Emetteurs non analysés.....	22
4.4	Historique de gestion.....	22
4.5	Investissements dans les organismes solidaires.....	23
4.6	Prêt/Emprunt de titre.....	23
4.7	Utilisation des instruments dérivés.....	23
4.8	Utilisation d'OPC.....	23
5	Contrôle ESG.....	23
6	Mesures d'impact et reporting ESG.....	24
6.1	Evaluation de la qualité ESG des fonds.....	24
6.2	Indicateurs d'impact.....	25
6.3	Supports de communication sur la gestion ISR.....	25
6.4	Rapport sur l'exercice des droits de vote et rapport d'engagement.....	26

1 Liste des fonds concernés par ce code de transparence.

Ce code s'applique aux compartiments actions de la SICAV METROPOLE Funds ouverte au public.

Fonds	Classe d'actifs	Encours du fonds au 31/12/2019	Stratégies dominantes	Exclusions	Label
METROPOLE Sélection	Actions des pays de l'Union européenne	730,8 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- Titres des entreprises liés à la production d'armes controversées. - Le tabac	-
METROPOLE Euro SRI	Actions des pays de la zone euro	126,1 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- Le charbon : les sociétés minières pour lesquelles le charbon représente plus de 30% du chiffre d'affaires et les sociétés dont la production d'énergie provient à plus de 30% du charbon	
METROPOLE Avenir Europe	Actions des pays de l'Union européenne	50,5 M€	Intégration ESG Best-in-class Best effort Engagement Impact	- La pornographie.	-

2 Données générales sur METROPOLE Gestion

2.1 METROPOLE Gestion

Société de gestion entrepreneuriale, agréée par l'AMF depuis 21/10/2002 (Agrément n°02/026), METROPOLE Gestion est une société anonyme au capital social de 1 200 000 euros, dont les bureaux se situent au 9 rue des Filles St Thomas - 75002 Paris, France.

Site internet : www.metropolegestion.com

2.2 Historique de METROPOLE Gestion

METROPOLE Gestion s'est engagée depuis sa création dans un processus par lequel elle affirme son implication totale sur les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance au sein même de la société. Cette démarche est décrite dans notre Politique de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE).

Politique RSE : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_RSE_2019_fr.pdf

Elle se décline quotidiennement et concrètement dans l'organisation de la vie de l'entreprise :

- **Incitation au respect de l'environnement**

- Économies d'énergie et de papier (baisse de 30% de notre consommation papier depuis 2008).
- Recyclage (papier, plastique, cartouches encre, batteries...).
- Intégration de critères sociaux et environnementaux dans le cahier des charges des fournisseurs (papier certifié PEFC, électricité intégralement compensée en production issue de ressources renouvelables,...).

- **Indicateurs sociaux**

- Qualité des conditions de travail : confort et ergonomie de l'environnement de travail, équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle, suivi d'indicateurs clés (turnover, accidents du travail, absentéisme maladie, créations de poste).
- Rémunérations et avantages sociaux / développement des collaborateurs : accords d'intéressement aux résultats de l'entreprise, programme d'actionnariat salarié, une protection sociale de qualité, participation au financement de formations, existence d'un comité social et économique.
- Emploi responsable et durable : égalité des chances et non-discrimination lors des recrutements. Plus de 90% des recrutements concernent des CDI. 100% des postes créés sont en CDI.

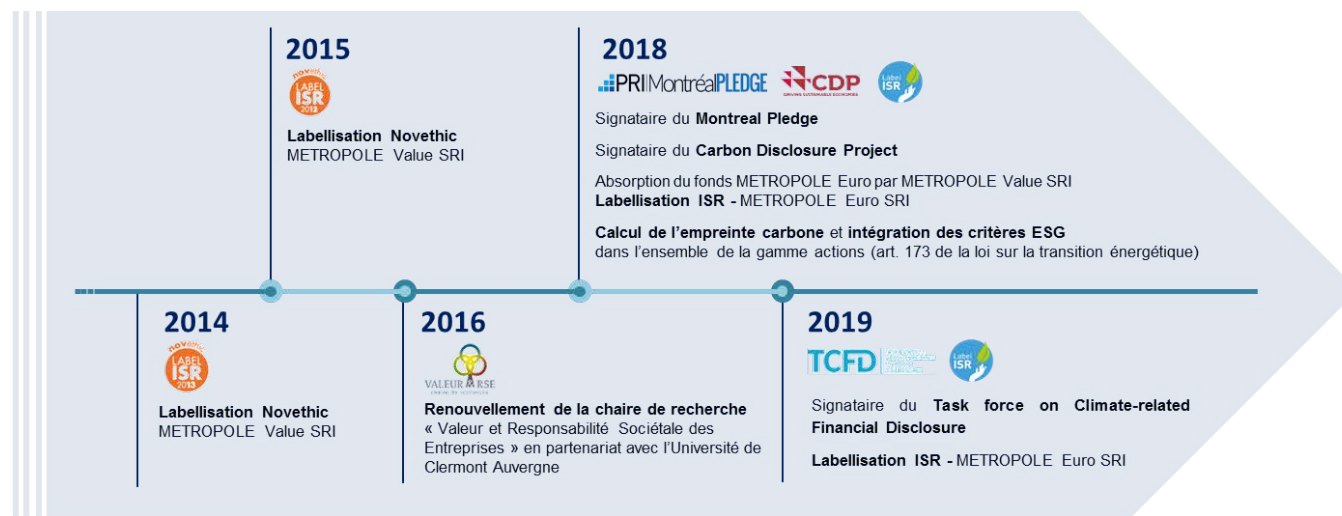
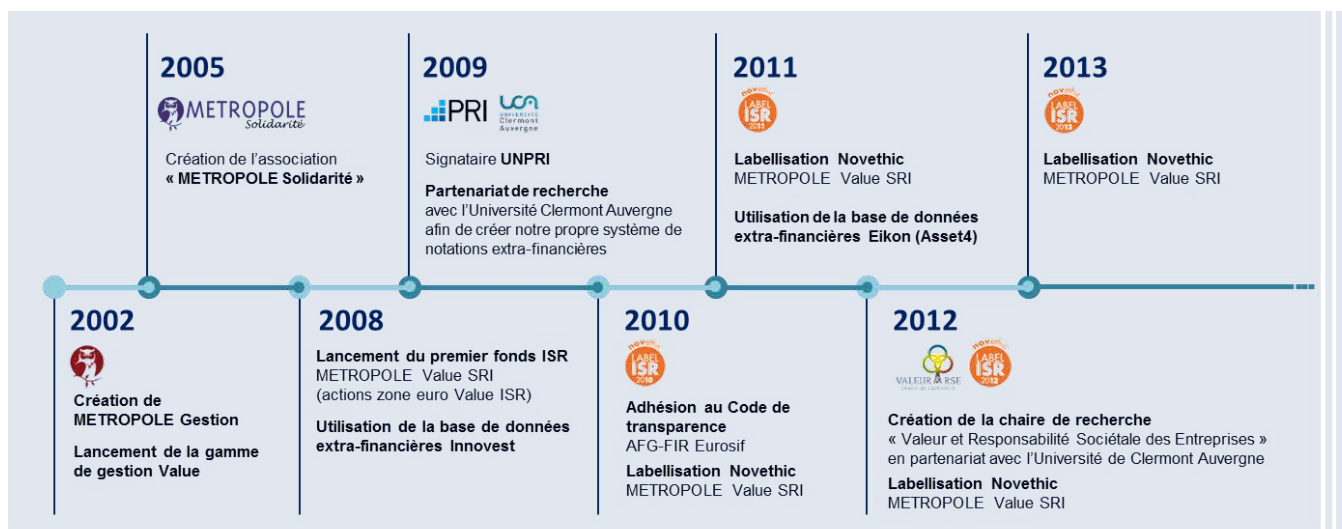
- **Respect des droits fondamentaux**

- Égalité homme-femme (50% de femmes à la Direction Générale, plus de 50% des managers sont des femmes).
- Existence de représentants du personnel (comité d'entreprise et délégués du personnel).
- Charte relative au droit à la déconnexion / équilibre vie privée et familiale / vie professionnelle.

- **METROPOLE Gestion acteur sociétal, un citoyen à part entière**

- Soutien à l'association « METROPOLE Solidarité » fondée en 2005 afin de financer des actions dans le domaine de la culture, de la diffusion du savoir et de la connaissance économique ou de la jeunesse.
- Mécénats culturels : Fonds de dotation du Musée du Louvre, Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais, Musée des Confluences, Musée du Quai Branly.
- Membre fondateur et financement de la chaire de recherche « Valeur et RSE » de l'Université Clermont Auvergne.

Au-delà des mesures en place au sein de la société, METROPOLE Gestion a adopté dès 2008 dans sa politique de gestion pour le compte de ses clients une politique d'investissement Value Responsable, qui incite les émetteurs des valeurs détenues en portefeuille à s'améliorer dans la durée sur les thèmes extra-financiers ESG. En effet, nous sommes convaincus que les leviers pour agir en faveur du développement durable se situent avant tout dans notre rôle d'investisseur au quotidien.



2.3 Notre démarche d'investisseur responsable et sa formalisation

La démarche d'investisseur responsable de METROPOLE Gestion s'inscrit dans ses valeurs fondatrices.

La gestion Value, dont la méthode consiste à investir dans des sociétés décotées par rapport à leur valeur industrielle et donc délaissées par les marchés financiers, implique par essence d'adopter une vigilance particulière sur l'ensemble des risques encourus par ces sociétés, risques financiers mais aussi et au même titre les risques liés à la gouvernance, les risques sociaux et les risques

environnementaux. C'est ainsi que METROPOLE Gestion a, dès 2008, lancé un fonds actions zone euro de style Value et ISR puis mis en place un partenariat avec l'Université Clermont Auvergne afin d'adopter une rigueur académique dans son analyse des risques ESG encourus par les entreprises, à un moment où les rapports des entreprises sur ces thématiques étaient balbutiants et leurs responsabilités mal définies. METROPOLE Gestion, en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne a ainsi établi une méthodologie de notation quantitative des entreprises (rating) sur des critères ESG, couvrant environ 150 indicateurs fondamentaux répartis entre 4 piliers d'analyse, Environnement, Social, Gouvernance et Parties Prenantes.

Au-delà des risques encourus par les entreprises sur ces thématiques, il nous a paru essentiel de les encourager à s'améliorer en adoptant une approche responsable et durable dans leur croissance, en privilégiant une méthodologie dite « Best-in-class », « Best effort », entamant ainsi dès le début une démarche d'engagement avec les entreprises, à la fois en intégrant ces critères à notre politique d'exercice des droits de vote mais aussi dans le cadre d'un dialogue direct avec elles.

Afin de prolonger notre démarche et d'encourager la recherche académique sur ces thématiques, METROPOLE Gestion finance depuis 2012 une Chaire de recherche auprès de la Fondation de l'Université Clermont Auvergne afin de permettre à de jeunes chercheurs de travailler sur les thématiques ESG.



Chaire de recherche : <https://chaire-valeur-et-rse.fr/>

La démarche de METROPOLE Gestion est détaillée dans sa politique RSE publiée sur le site internet de la société.

Politique RSE : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_RSE_2019_fr.pdf

METROPOLE Gestion a dès sa création, considéré qu'exercer les droits de vote pour le compte de nos clients est une partie intégrante de la mise en place d'un dialogue avec les entreprises pour faire évoluer leurs pratiques en matière de thématiques ESG. Nous avons d'ailleurs constaté au fur et à mesure des années une attention plus particulière des entreprises au vote des actionnaires et la mise en place d'un dialogue de leur part avec les investisseurs.

L'analyse des résolutions et l'exécution des votes sont menées par l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion avec l'appui de l'agence ISS.

Politique de vote : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_de_vote_02_2019.pdf

En plus de l'exercice des droits de vote, l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion a toujours exercé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit pour le compte de ses clients en rencontrant non seulement les responsables RSE des entreprises mais aussi les Directeurs Généraux et les Directeurs Financiers de celles-ci afin de déterminer leur degré d'implication dans le développement durable de leur société. Au-delà du dialogue direct avec les entreprises, METROPOLE Gestion s'est engagée plus récemment dans la mise en place d'un dialogue thématique chaque année sur des thèmes bien précis où chaque société rencontrée est interrogée. Enfin, METROPOLE Gestion, par l'intermédiaire du CDP (Carbon Disclosure Project), interroge les entreprises dans le cadre d'un engagement collectif en vue de renforcer l'influence sur celles-ci, plus particulièrement sur leur action en faveur du climat.

Cette démarche est développée dans notre Politique d'engagement et un Rapport d'engagement est publié chaque année.

Politique d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/MG_Politique_d'engagement_fr.pdf

Rapport d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf

METROPOLE Gestion a toujours adopté une approche « Best-in-class », « Best effort » afin d'encourager l'évolution des entreprises vers un développement durable. En ce sens, METROPOLE Gestion n'est pas favorable à des exclusions systématiques qui empêcheraient tout dialogue avec les entreprises exclues dans le cadre d'une transition nécessaire de certains secteurs où les alternatives sont encore balbutiantes. Pour autant, nous avons adopté une Politique d'exclusion ciblée indissociable de notre engagement ESG mettant l'accent sur l'ensemble des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et plus particulièrement sur les principes de respect de la personne humaine, de l'environnement et des objectifs de l'Accord de Paris.

Elle vise à exclure les armes controversées, la production ou la consommation de charbon, les producteurs de tabac et la pornographie.

Politique d'exclusion : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Politique_d_exclusion_sectorielle.pdf

2.4 Gestion des risques et opportunités ESG

Notre conviction est que l'évaluation d'une entreprise ne peut être considérée que dans sa globalité.

En effet, si l'analyse financière a longtemps été le seul axe d'analyse des risques et opportunités de chaque entreprise, il est impossible aujourd'hui, devant la montée des risques sociaux, environnementaux et climatiques de ne pas les intégrer, au même titre que les risques purement financiers ; ces risques pouvant d'ailleurs engendrer des risques financiers considérables pour les entreprises.

Par ailleurs, nous avons la conviction qu'au-delà de l'analyse et de l'intégration des risques ESG, il est de notre responsabilité d'investisseur pour le compte de nos clients, d'inciter les entreprises à mettre en place une démarche responsable dans leur approche afin que leurs objectifs de croissance s'inscrivent dans la durée, tant en matière sociale qu'environnementale et climatique, ouvrant de nouvelles opportunités de développement et de croissance pour elles.

METROPOLE Gestion a ainsi mis en œuvre depuis 2008 une démarche d'analyse de l'entreprise à 360° qui prend en compte trois aspects : analyse extra-financière, analyse financière, analyse bilancielle.

Cette approche nous permet à la fois d'évaluer les risques ESG propres à chaque entreprise mais aussi de mesurer les opportunités qui s'ouvrent à elles dans le cadre de leur transformation vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion n'entend pas dans ce cadre privilégier des fonds thématiques mais au contraire inciter, par ses investissements pour le compte de ses clients, l'ensemble du monde économique à entrer dans une démarche de transition vers une croissance durable.

METROPOLE Gestion évalue ainsi les entreprises par une notation mais évalue aussi toute controverse qui apparaîtrait et soulèverait un nouveau risque. A cette dernière est associé un niveau de risque engendrant une décision de gestion qui peut aller de la mise sous surveillance à une cession immédiate du titre faisant l'objet d'une controverse majeure après un dialogue avec l'entreprise. L'évaluation recouvre des risques aussi variés que :

- l'implication des dirigeants
- le risque de réputation ou d'image
- la récidive
- la réactivité de l'entreprise
- les sanctions internes
- les changements de processus
- un chiffrage des amendes potentielles, pertes de parts de marché, investissements nécessaires notamment.

Parmi les controverses considérées comme majeures, on trouve les collusions, les scandales sanitaires et environnementaux, les comportements contraires aux droits de l'homme, les scandales de corruption, etc...

METROPOLE Gestion attache une importance particulière aux risques et opportunités liés au changement climatique. En effet plus de 20% des indicateurs déterminés par l'équipe de gestion sont relatifs à des thématiques liées au changement climatique. L'un des engagements thématiques avec les entreprises consiste notamment à analyser leur politique de réduction des émissions carbone dans un objectif d'alignement avec la trajectoire 2° de l'Accord de Paris.

Enfin, METROPOLE Gestion mesure des indicateurs de performance ESG dans les rapports d'impact propres aux compartiments METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI, METROPOLE Avenir Europe. Quatre indicateurs sont suivis dans la durée et notamment la mesure des émissions de CO2 du portefeuille.

Par ailleurs, METROPOLE Gestion soutient de nombreuses initiatives internationales en étant signataire non seulement des UNPRI depuis 2009, mais plus particulièrement en étant signataire du Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2018 et en s'engageant collectivement aux côtés d'autres investisseurs sur les questions liées au changement climatique. De même, METROPOLE Gestion est signataire depuis 2018 du Montréal Carbon Pledge et du Task force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) depuis 2019.

2.5 Equipes et moyens

Fort de ses convictions, METROPOLE Gestion a souhaité que les frontières traditionnelles existantes au sein des entreprises d'investissement entre équipes de gestion et d'analystes financiers d'une part, et ESG d'autre part soient abolies.

De la même façon qu'au cours de nos entretiens avec les entreprises nous interrogeons les dirigeants sur les sujets de RSE et pas seulement les équipes dédiées à ces sujets, notre équipe de gestion et d'analyse financière classique est aussi responsable de la gestion et de l'analyse ESG des entreprises afin que croissance des résultats rime toujours avec développement durable dans la démarche et les réflexions de l'équipe.

L'équipe de gestion pluridisciplinaire est ainsi composée de 7 gérants analystes actions seniors. L'équipe travaille sous un mode collégial et un comité de gestion a lieu de façon hebdomadaire afin de formaliser les décisions de gestion.

L'équipe de gestion



Isabel LEVY

Directeur Général Délégué
Co-Directeur de la Gestion
Membre de la SFAF* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1984
Fondateur de METROPOLE Gestion



Ingrid TRAWINSKI

Directeur Général Délégué
Co-Directeur de la Gestion, Associé
Membre de la SFAF* (2000)
Entrée dans l'industrie : 1997
A rejoint METROPOLE Gestion en 2007



Cédric HERENG

Directeur Général Adjoint
Co-Directeur de la Gestion, Associé
Membre de la SFAF* (2002)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2005



Fredrik BERENHOLT

Gérant de portefeuille, Associé
CFA* (2003)
Entrée dans l'industrie : 1991
A rejoint METROPOLE Gestion en 2006



Jérémy GAUDICHON

Gérant de portefeuille, Associé
Membre de la SFAF* (2017)
Entrée dans l'industrie : 2001
A rejoint METROPOLE Gestion en 2015



Markus MAUS

Gérant de portefeuille, Associé
Membre de la DVFA* (2001)
Entrée dans l'industrie : 1999
A rejoint METROPOLE Gestion en 2003



Thibault MOUREU

Gérant de portefeuille, Associé
CFA* (2013)
Entrée dans l'industrie : 2006
A rejoint METROPOLE Gestion en 2014

*SFAF (Société Française des Analystes Financiers)

CFA (Chartered Financial Analyst)

DVFA (Deutsche Vereinigung für Finanzanalyse und Asset Management, Société Allemande des Analystes Financiers)

Le dispositif de contrôle est assuré par l'équipe de contrôle permanent composé de trois personnes et de contrôle périodique composé d'une personne. Ils veillent à la bonne mise en application des réglementations actuelles en matière de développement durable, tant en terme de respect de nos politiques, labellisation qu'en terme d'obligations légales de reporting et d'engagements de transparence.

Les équipes commerciales et de reporting sont formées en continu afin de répondre en toute transparence aux demandes de nos clients.

Les outils techniques et d'analyses sont mis en place et utilisés par les équipes et améliorés au quotidien.

- Nous utilisons la base Eikon de Refinitiv, une des bases de données extra-financières les plus large (5000 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant les données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.
- A partir des données récoltées nous alimentons notre modèle d'analyse ESG propriétaire construit en collaboration avec l'Université Clermont Auvergne qui nous permet de noter quantitativement l'ensemble des sociétés dans le cadre d'une approche « Best-in-class », « Best effort ». De même l'ensemble des controverses est analysé chaque semaine et pour les controverses majeures analysées quantitativement.

- L'ensemble des ratings est relié directement à notre portfolio management system (PMS) Simcorp Dimension afin que les gérants disposent de l'ensemble des informations (notations, contrôles pré-trade, notations globales des portefeuilles etc...)
- L'ensemble des données recueillies alimente des fiches préparant le travail qualitatif, préalable au dialogue direct avec les entreprises lors des rencontres avec celles-ci (environ 500 par an)
- L'ensemble des politiques internes, obligations légales de reporting, engagements de transparence, labellisation est revu de manière régulière par l'équipe de gestion et l'équipe de contrôle permanent.

2.6 Initiatives internationales

METROPOLE Gestion s'est engagée et est signataire de plusieurs initiatives internationales.

- UNPRI depuis 2009 : <https://www.unpri.org/> 

Rapport UNPRI 2019 :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Public_Transparency_Report_METROPOLE%20Gestion_2019.pdf

- Carbon Disclosure Project (CDP) depuis 2018 : <https://www.cdp.net/fr/> 
- Montréal Carbon Pledge depuis 2018 : <https://montrealpledge.org/> 
- TCFD depuis 2019 : <https://www.fsb-tcfd.org/tcfd-supporters/> 

2.7 Encours total des actifs ISR de la société de gestion

Au 31 décembre 2019, les encours totaux des actifs ESG/ISR représentent 1.809,3 M€, soit 84,8% des encours gérés par METROPOLE Gestion.

2.8 Les fonds ISR

METROPOLE Gestion publie sur son site internet, www.metropolegestion.com, la liste des fonds ouverts au public et met à disposition des investisseurs la documentation annuelle et périodique de chaque compartiment :

- METROPOLE Sélection
- METROPOLE Euro SRI
- METROPOLE Avenir Europe

3 Données générales sur les fonds ISR visés par ce Code transparence

3.1 Objectifs :

METROPOLE Sélection

Créé le 29 novembre 2002, le compartiment METROPOLE Sélection présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	29/11/2002
Classification AMF	Actions des pays de l'Union européenne
Indice de référence	STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action
Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Catégorie d'action A Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription	FR0007078811 1,5% max. 4,0% max.
Catégorie d'action P Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription Commission de surperformance	FR0010988758 2,0% max. 4,0% max. 15% au-delà du STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis
Catégorie d'action D Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription	FR0010988766 1,5% max. 4,0% max.
Catégorie d'action W Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription	FR0011468602 0,85% max. 4% max.
Catégorie d'action B Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription	FR0011412592 1,7% max. 4,0% max.
Catégorie d'action USD hedged Code Isin Frais de gestion (TTC) Commission de souscription	FR0012068492 2,0% max. 4,0% max.

METROPOLE Sélection a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à la performance de l'indice STOXX Europe Large 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie est essentiellement composée d'une sélection de valeurs européennes afin d'offrir à l'investisseur un compartiment d'actions présentant un potentiel d'évolution favorable sur la zone géographique des pays de l'Union européenne ainsi que de la Suisse et de la Norvège.

La stratégie utilisée consiste, à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, de la connaissance des équipes de management, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Le catalyseur est en l'occurrence constitué par un ou plusieurs éléments propres à faire prendre conscience au marché que les perspectives de l'entreprise sont mal appréciées, par exemple, restructuration, cessions d'actifs etc...

Il s'agit d'actions européennes choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs, de leur prise en compte des critères ESG et qui peuvent être redécouvertes par le marché.

A ce titre, toutes les capitalisations peuvent être concernées, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Large 200.

Sont exclus de l'univers d'investissement du compartiment, les titres des entreprises liées directement ou indirectement à la production et au financement des armes controversées, minières réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans la production de charbon, productrices d'énergie dont la production provient à plus de 30% du charbon, à la production de tabac et à la pornographie.

METROPOLE Euro SRI

Créé le 9 juillet 2008, le compartiment METROPOLE Euro SRI présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	09/07/2008
Classification AMF	Actions des pays de la zone euro
Indice de référence	EURO Stoxx Large dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action
Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Catégorie d'action A	
Code Isin	FR0010632364
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.
Catégorie d'action W	
Code Isin	FR0013185055
Frais de gestion (TTC)	0,85% max.
Commission de souscription	4% max.

METROPOLE Euro SRI a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à la performance de l'indice EURO Stoxx Large dividendes nets réinvestis.

La stratégie est composée d'une sélection de valeurs de la zone euro afin d'offrir à l'investisseur un compartiment d'actions présentant un potentiel d'évolution favorable sur la zone géographique euro.

La stratégie utilisée consiste, à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, de la connaissance des équipes de management, ainsi que de la détection d'un ou de deux catalyseurs propres à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois et satisfaisant à des critères dits « Socialement Responsables » dans l'objectif d'améliorer les pratiques environnementales sociales et de gouvernance au sein des entreprises dans lesquelles le fonds est actionnaire ou est susceptible de le devenir.

Le catalyseur est en l'occurrence constitué par un ou plusieurs éléments propres à faire prendre conscience au marché que les perspectives de l'entreprise sont mal appréciées, par exemple, restructuration, cessions d'actifs etc...

Les critères dits socialement responsables sont analysés sous quatre aspects :

- Politique de gouvernance d'entreprise
- Respect de l'environnement
- Gestion du capital humain
- Relation et gestion des différents intervenants (fournisseurs, clients, communautés locales et réglementation).

La méthodologie suivie par METROPOLE Gestion pour le fonds METROPOLE Euro SRI vise à sélectionner les sociétés européennes meilleures que la moyenne des entreprises de leur secteur sur les critères ESG (approche « Best-in-class ») ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche « Best effort »).

Cette approche est complétée par :

- des visites systématiques auprès des sociétés sélectionnées : entretiens menés avec les responsables RSE des entreprises ;
- la confrontation avec leurs propres objectifs ;
- la prise en compte des controverses en cours ;
- l'analyse des risques sectoriels spécifiques.

Il s'agit essentiellement d'actions de la zone euro choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs, et de leur prise en compte des critères ESG et qui peuvent être redécouvertes par le marché.

Le compartiment sera investi majoritairement dans des valeurs dont la capitalisation boursière sera supérieure à 5 milliards d'euros. 10% de l'actif peut être investi dans des pays notamment de l'Union européenne hors zone euro ainsi qu'en Suisse et en Norvège. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans l'EURO Stoxx Large.

Sont exclus de l'univers d'investissement du compartiment, les titres des entreprises liées directement ou indirectement à la production et au financement des armes controversées, minières réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans la production de charbon, productrices d'énergie dont la production provient à plus de 30% du charbon, à la production de tabac et à la pornographie.

Pour le compartiment **METROPOLE Euro SRI des contraintes complémentaires de sélectivité** sont mises en place en matière d'ESG :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best Effort
- Les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best Effort +++ minimum
- Les sociétés de la catégorie CCC sont exclues
- Le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

METROPOLE Avenir Europe

Créé le 29 novembre 2002, le compartiment METROPOLE Avenir Europe présente les principales caractéristiques suivantes :

Forme Juridique	SICAV
Date de création	29/11/2002
Classification AMF	Actions des pays de l'Union européenne
Indice de référence	STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis
Souscription initiale minimum	1 action
Souscription ultérieure minimum	1 cent millième d'action
Souscripteurs concernés	Tous souscripteurs
Catégorie d'action A	
Code Isin	FR0007078829
Frais de gestion (TTC)	1,5% max.
Commission de souscription	4,0% max.

METROPOLE Avenir Europe a pour objectif d'obtenir, sur une période de 5 ans, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe Small 200 dividendes nets réinvestis.

La stratégie est essentiellement composée d'une sélection de valeurs européennes afin d'offrir à l'investisseur un compartiment d'actions présentant un potentiel d'évolution favorable sur la zone géographique des pays de l'Union européenne ainsi que la Suisse et la Norvège.

La stratégie utilisée consiste à procéder à la sélection de valeurs décotées, au travers d'une analyse rigoureuse des bilans des sociétés concernées, de la connaissance des équipes de management, ainsi que de la détection d'un catalyseur propre à réduire la décote dans un délai de 18 à 24 mois.

Le catalyseur est en l'occurrence constitué par un ou plusieurs éléments propres à faire prendre conscience au marché que les perspectives de l'entreprise sont mal appréciées, par exemple, restructuration, cessions d'actifs, etc...

Il s'agit essentiellement d'actions des pays de l'Union européenne ainsi que de la Suisse et de la Norvège choisies en fonction de la qualité intrinsèque des émetteurs, de leur prise en compte des critères ESG et qui peuvent être redécouvertes par le marché. Le compartiment sera investi dans des

valeurs dont la capitalisation boursière sera majoritairement comprise entre 100 millions et 4 milliards d'euros. Par ailleurs, le compartiment pourra investir selon les opportunités, dans des valeurs non comprises dans le STOXX Europe Small 200.

Sont exclus de l'univers d'investissement du compartiment, les titres des entreprises liées directement ou indirectement à la production et au financement des armes controversées, minières réalisant plus de 30% de leur chiffre d'affaires dans la production de charbon, productrices d'énergie dont la production provient à plus de 30% du charbon, à la production de tabac et à la pornographie.

3.2 Moyens internes et externes pour l'évaluation ESG

METROPOLE Gestion utilise un ensemble de moyens externes et internes contribuant à l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des fonds gérés.

- Eikon de Refinitiv
Les informations récoltées sont celles de la base Eikon de Refinitiv qui compile les données brutes issues des rapports annuels et de développement durable de plus de 5000 sociétés dans le monde ainsi que les controverses issues notamment des agences de presse. Ces données nous permettent d'alimenter notre modèle propriétaire d'évaluation quantitative ESG ainsi que notre évaluation des controverses majeures.
- ISS
METROPOLE Gestion fait aussi appel à l'agence ISS, qui conseille et met en application les principes de notre politique de vote y compris en matière d'ESG.
- Rencontres avec les entreprises
L'équipe de gestion de METROPOLE Gestion rencontre environ 500 entreprises par an sur les thématiques financières et ESG et ces données récoltées nous permettent de compléter notre approche quantitative par une analyse qualitative compilée pour chaque société dans notre librairie interne et alimentée de façon collégiale par les 7 membres de l'équipe de gestion.
- Recherche des brokers
METROPOLE Gestion utilise de manière accessoire la recherche des brokers (financée par la société de Gestion).

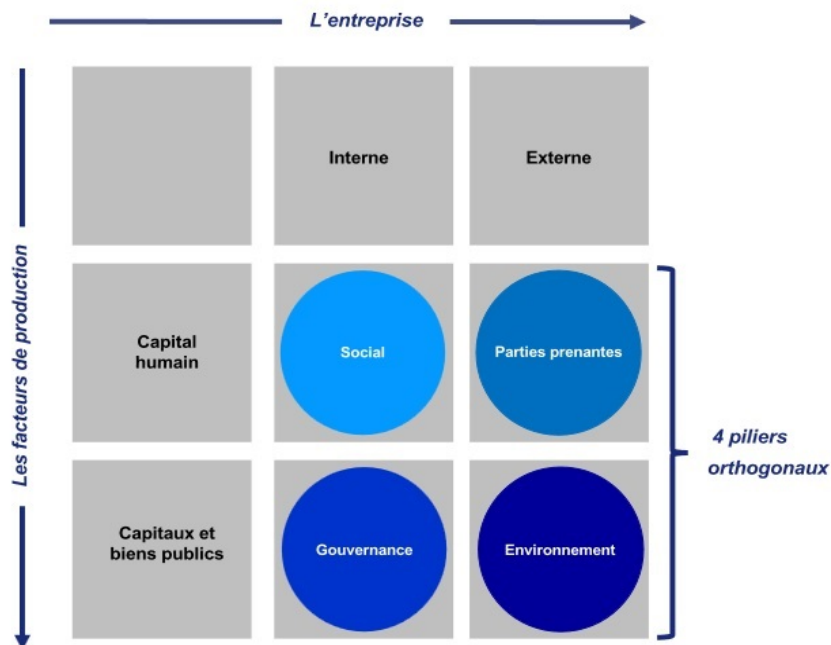
3.3 Principes, critères et méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG

Socle méthodologique

METROPOLE Gestion a dès 2009 souhaité établir un socle méthodologique indépendant des grandes agences de notation ESG en établissant une collaboration académique avec l'Université Clermont Auvergne afin d'établir une notation des entreprises propre à METROPOLE Gestion.

Le référentiel est l'architecture du système de notation. Il est organisé en 4 piliers orthogonaux.

La grille est fondée sur deux axes : Interne – Externe /Capital humain – Capitaux et biens publics qui définissent quatre piliers :



Ces 4 piliers sont équilibrés. Ils sont ensuite déclinés en sous-piliers analysés de manière exhaustive :

Environnement : mesure de l’impact des activités de l’entreprise sur l’écosystème.

- Impact du processus de production sur les émissions
- Impact du processus de production sur la consommation de ressources
- Impact des produits

Social : mesure de l’impact des activités de l’entreprise sur ses ressources humaines.

- Droits fondamentaux
- Qualité des conditions de travail (pénibilité, santé et sécurité au travail...)
- Développement des collaborateurs et précarité (rémunération, formation et avancement...)

Gouvernance : mesure de la qualité des relations entre dirigeants, actionnaires et conseil d’administration

- Protection des actionnaires, démarche RSE

- Efficacité du conseil d'administration
- Efficacité de l'exécutif

Parties prenantes : mesure de la qualité des relations avec les parties prenantes contractuelles et externes

- Clients
- Fournisseurs
- Gouvernement et pouvoirs publics
- Société civile

Au total 150 indicateurs sont pris en compte et répartis entre les quatre piliers d'analyse.

Notre méthodologie vise à sélectionner les meilleures sociétés européennes dans leur secteur sur les critères ESG (approche « Best-in-class ») ou qui ont une forte espérance de développement sur ces enjeux (approche « Best effort »).

Mesure et agrégation des données

- Utilisation de la base Eikon de Refinitiv (ex Thomson Reuters), une des bases de données extra-financière la plus large (5000 sociétés à travers le monde), aux données stables dans le temps, réunissant des données officielles des sociétés (rapports annuels, rapports de développement durable) et des controverses dont la source provient des agences de presse.
- A partir de ces données, construction de 150 indicateurs qui mesurent chaque élément du référentiel en privilégiant les résultats par rapport aux moyens mis en œuvre (pondération 75% - 25%).
- Notation « Best-in-class »

Les résultats obtenus pour chaque indicateur font l'objet d'un classement de la société dans son secteur et d'une normalisation pour obtenir un score de 0 à 100%. Ces scores sont ensuite agrégés pour donner un score à chaque pilier environnement, social, gouvernance et parties prenantes, qui sont équipondérés. Les résultats obtenus pour chaque pilier sont à nouveau agrégés et normalisés pour obtenir des notes globales de 0 à 100%.

Ces notes globales sont distribuées en plusieurs groupes notés de AAA+ à CCC-.

- Notation « Best effort »

La note globale des émetteurs est assortie d'une note Best effort. Celle-ci est calculée à partir de la variation de la note globale sur les 3 dernières années, avec des coefficients progressifs (la dernière année a un coefficient 3). Les sociétés sont

classées et distribuées en 5 groupes de 1 à 5 étoiles (5 étant la meilleure note « Best effort »).

- Révision annuelle des notations.

Les notations sont revues une fois par an au moment de la sortie des rapports annuels et de développement durable des entreprises.

La notation quantitative vérifiée et complétée par :

- La prise en compte des controverses en cours :
 - L'ensemble des controverses sur les valeurs détenues en portefeuille est remonté et suivi chaque semaine.
 - Sur de nouvelles sociétés étudiées et en plus de la note quantitative, les controverses sont analysées sur les trois dernières années.
 - Afin d'évaluer l'importance de la controverse, une procédure incluant une grille d'analyse précise a été mise en place.
 - L'apparition d'une controverse ne change pas la notation quantitative de l'entreprise en cours d'année. Selon l'importance de la controverse, c'est le poids dans le portefeuille qui va être modifié jusqu'à une sortie éventuelle du portefeuille.
- L'analyse des risques sectoriels spécifiques.
- Un dialogue avec les entreprises au cours d'entretiens menés avec les responsables RSE et les dirigeants des entreprises (au moins une fois par an pour les entreprises détenues en portefeuille), permettant d'approfondir les risques identifiés, de déceler les risques non identifiés au cours de la notation et de faire évoluer la stratégie de l'entreprise.

La méthodologie est appliquée de la même façon quel que soit le secteur d'activité, le pays, la zone géographique. En effet l'approche choisie étant une approche « Best-in-class », les sociétés sont comparées entre elles à l'intérieur d'un même secteur, la pertinence ou non d'un indicateur l'est ainsi pour tout le secteur.

3.4 Principes et critères liés au changement climatique

Un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits au paragraphe précédent.

35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse. Ces critères sont partie intégrante de la notation quantitative de chaque entreprise et font l'objet d'une analyse qualitative pendant les entretiens menés.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone
- Compatibilité trajectoire 2 degrés
- Conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes
- Evolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone
- Mesures d'émissions de gaz à effet de serre (GES).

Au-delà de l'intégration de critères dans les notations ESG, METROPOLE Gestion a mis en place un engagement thématique sur le thème du changement climatique. Dans le cadre de notre dialogue avec les émetteurs, nous interrogeons l'ensemble des sociétés détenues en portefeuille sur leur stratégie CO2 et évaluons leur conformité avec la trajectoire 2 degrés fixée lors de l'Accord de Paris sur le climat. Les résultats de cet engagement seront détaillés dans notre rapport d'engagement.

D'autre part, en tant que signataire du Carbon Disclosure Project, METROPOLE Gestion s'est associée à la « Non-Disclosure Campaign » ⁽¹⁾, campagne d'engagement collectif qui cible les entreprises ne répondant pas aux demandes d'informations du CDP. Cet engagement a pour objectif d'améliorer la transparence des informations liées au changement climatique communiquées par les entreprises.

4 Processus de Gestion

4.1 Prise en compte des résultats de la recherche ESG dans la construction du portefeuille.

METROPOLE Gestion a mis en place dans sa gestion action, un seul processus global et intégré : la gestion Value Responsable. Le même processus de gestion est ainsi appliqué aux fonds faisant l'objet de ce Code de transparence.

Notre objectif est d'encourager et d'inciter les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients à mettre en place une croissance durable sur le long terme quel que soit leur secteur d'activité.

Notre univers d'investissement initial est constitué des entreprises européennes de plus de 100 millions d'euros de capitalisation boursière auquel nous retirons toutes les exclusions incluses dans notre politique (armes controversées, production ou consommation de charbon, tabac, pornographie). Notre univers éligible constitue ainsi le point de départ de la construction de portefeuille.

Dès lors, l'analyse financière et la sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle constituent le second filtre qui conduit à nouveau à une réduction de l'univers.

Le troisième filtre consiste par le biais de l'analyse extra-financière à compléter l'analyse financière en privilégiant les entreprises décotées les mieux notées dans leur secteur d'activité ou les entreprises décotées mettant en place les efforts les plus importants en matière de transition vers les meilleures

¹ Plus d'informations sur la « Non-Disclosure Campaign » disponibles sur demande

pratiques ESG . Cette approche limite à la fois les risques éventuels qu'ils soient financiers ou plus spécifiquement ESG, permet aussi d'encourager les entreprises dans une mise en place accélérée de leur transformation vers une croissance durable ainsi que de saisir les opportunités nouvelles permises par ces transformations .

Enfin les catalyseurs propres à réduire la décote de valorisation et les controverses ESG constituent le dernier filtre opéré dans la sélection de valeurs pouvant intégrer les portefeuilles.

L'univers d'investissement est ainsi déterminé mais peut évoluer au jour le jour en fonction des évolutions de valorisation sur les marchés et des transformations en matière d'ESG. L'équipe de gestion procède quotidiennement à l'ajustement de l'univers investissable.

La construction du portefeuille est prise dans le cadre d'une décision collégiale de l'équipe de gestion en pondérant chaque titre en fonction de la décote du titre, de la qualité de son bilan et de ses qualités ESG. L'équipe de gestion adopte enfin une stricte discipline de vente en cas d'atteinte des objectifs de valorisation ou en cas de dégradation des qualités de l'entreprise en matière d'ESG ou de controverse majeure.

Le processus de gestion peut être schématisé de la manière suivante :

Un processus de gestion global et intégré : le Value Responsible

Présélection

Sélection de valeurs décotées par rapport à leur valeur industrielle dans le cadre d'une approche stock-picking

- Filtre de l'univers des entreprises européennes en utilisant pour chaque métier les mêmes critères de valorisation que les industriels du secteur répertoriés dans notre base de données propriétaire des transactions passées.
- Filtre du résultat selon la notation ESG « Best-in-class » / « Best effort » basée sur notre référentiel propriétaire et élimination des sociétés conformes à notre politique d'exclusion.

Evaluation

Calcul de la valeur industrielle, analyse de la solidité d'une entreprise, examen des controverses extra-financières et rencontre du management

- Analyse de l'entreprise à 360° prenant en compte trois aspects : analyses financière, extra-financière et bilancielle.
- Dialogue avec les dirigeants des entreprises sur les 3 aspects.
- Déterminer un ratio de valorisation conforme au métier.
- Evaluer les risques ESG.

Identification des catalyseurs

Anticiper les changements de statut boursier du titre sélectionné propres à réduire la décote de valorisation

- Identifier des catalyseurs financiers et extra-financiers, controverses nouvelles ou changements de la note extra-financière.

✓ **Entrée d'un titre**

Entrée selon une décision collégiale et pondération de chaque titre en fonction de la décote et des catalyseurs

- Composition du portefeuille de valeurs décotées présentant un réel potentiel de plus-value, une qualité du bilan et des qualités ESG.
- Des portefeuilles purs et concentrés (30 à 40 titres).

🕒 **Sortie d'un titre**

Stricte discipline de vente

- Quand l'objectif de valorisation des titres est atteint ;
- Lorsque les catalyseurs identifiés ne se réalisent pas ;
- En cas de forte dégradation de la note extra-financière ;
- En cas d'apparition d'une controverse significative.

Pour le compartiment **METROPOLE Euro SRI des contraintes complémentaires de sélectivité** sont mises en place en matière d'ESG :

- Les sociétés dont le rating est supérieur ou égal à BBB- peuvent être choisies sans condition de Best Effort
- Les sociétés dont le rating est inférieur ou égal à BB+ peuvent être choisies sous condition d'une note Best Effort +++ minimum
- Les sociétés de la catégorie CCC sont exclues
- Le rating ESG global du portefeuille doit être supérieur au rating ESG global de l'univers de référence moins 20% des titres les moins bien notés.

Ce processus de gestion se décline pour chaque fonds visé par ce Code de transparence comme indiqué dans le tableau ci-après.

	Style de Gestion	Intégration ESG	Exclusions	Engagement	Impact (mesures de performance ESG)	Note ESG moyenne du portefeuille	Rating minimum
METROPOLE Sélection	Stock picking Value Toutes capitalisations Actions des pays de l'Union européenne	Oui	Oui	Oui	Oui		
METROPOLE Euro SRI	Stock picking Value Grandes capitalisations zone euro	Oui	Oui	Oui	Oui	Supérieure à l'univers des actions de grande capitalisation en zone euro moins 20% des plus mauvaises notes	Catégorie CCC exclue Si Best-in-Class ≤BB+ alors Best Effort ≥ +++

METROPOLE Avenir Europe	Stock picking Value Capitalisations entre 100 M€ et 4 000 M€ Actions des pays de l'Union européenne	Oui	Oui	Oui	Oui		
------------------------------------	--	-----	-----	-----	-----	--	--

4.2 Prise en compte des critères relatifs au changement climatique dans la construction des portefeuilles

Dans la construction même de la notation de notre univers d'investissement, un ensemble d'indicateurs relatifs au changement climatique est pris en compte dans notre modèle propriétaire dont les principes sont décrits aux paragraphes 3-3 et 3-4.

35 indicateurs sur 150, soit plus de 20% des indicateurs que nous suivons répondent à des critères relatifs au changement climatique et sont répartis dans les 4 piliers d'analyse.

Ils se répartissent dans les thématiques suivantes :

- Risques physiques induits par le changement climatique
- Risques induits par la transition vers une économie bas-carbone
- Opportunité favorisant une économie bas-carbone
- Compatibilité trajectoire 2 degrés
- Conséquences des changements climatiques et des événements météo extrêmes
- Evolution de la disponibilité des ressources « climatiquement » compatibles avec les objectifs
- Cohérence des dépenses d'investissement avec la stratégie bas-carbone
- Mesures d'émissions de GES

La prise en compte de ces enjeux est ainsi insérée dans la notation même des entreprises et par conséquent dans leur sélection et dans la construction même des portefeuilles.

4.3 Emetteurs non analysés

100% des valeurs présentes en portefeuille font l'objet d'une notation et d'une analyse qualitative ESG. De même l'équipe de gestion de METROPOLE Gestion pratique un dialogue direct avec 100% des sociétés présentes en portefeuille dans le cadre de sa politique d'engagement.

4.4 Historique de gestion

METROPOLE Gestion n'a pas changé son processus de gestion et le fait évoluer régulièrement au fil des progrès des sociétés en matière de RSE.

4.5 Investissements dans les organismes solidaires

METROPOLE Gestion investit uniquement dans les sociétés cotées et à ce titre n'investit pas dans des organismes solidaires

4.6 Prêt/Emprunt de titre

METROPOLE Gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres dans aucun de ses fonds.

4.7 Utilisation des instruments dérivés

METROPOLE Gestion utilise des instruments dérivés et contrats financiers pour la catégorie d'action USD Hedged du compartiment METROPOLE Sélection. L'USD étant la devise de référence, cette catégorie d'action utilise des instruments dérivés de gré à gré de façon à tendre vers une couverture systématique et totale (dans la fourchette de 95% - 105%) de l'exposition au risque de change par rapport à l'euro. Ces instruments sont conclus dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif du compartiment. Ces contrats (forward de change ou de swap de change) sont régis par des conventions-cadre de l'ISDA ou de la FBF.

4.8 Utilisation d'OPC

La partie non investie en actions des trois compartiments pourra être investie à concurrence de 10% de l'actif du compartiment en parts ou actions d'OPCVM de toutes classifications.

METROPOLE Sélection, METROPOLE Euro SRI et METROPOLE Avenir Europe peuvent uniquement investir dans des OPCVM français ou européens.

5 Contrôle ESG

L'équipe de contrôle permanent est composée de trois personnes :

- un RCCI
- un responsable de la conformité
- un responsable des risques.

Une politique de contrôle encadre les thématiques ESG sous le titre : « Intégration des critères ESG dans les processus de gestion des risques et contrôle interne » publiée sur notre site internet.

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Integration_des_criteres_ESG.pdf

Les contrôles de conformité des portefeuilles en matière de règles ESG sont de trois types :

Les contrôles pré-trade :

- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la politique d'exclusion thématique
- Contrôle des investissements autorisés en fonction de la notation ESG (pour les portefeuilles qui imposent des limites)

Les contrôles post-trade :

- Contrôles des investissements autorisés en fonction de la note ESG des titres, notamment en cas de dégradation de la note (pour les portefeuilles qui imposent une limite)

De façon hebdomadaire :

- Contrôle que l'ensemble des titres des portefeuilles est couvert par une notation ESG
- Contrôle de la note globale du portefeuille (pour les portefeuilles qui imposent une limite)

Les contrôles du respect des engagements de METROPOLE Gestion au regard de l'ESG sont annuels et sont les suivants :

- Exercice des droits de vote
- Entretiens avec les émetteurs sur la thématique ESG
- Prise en compte des controverses
- Information ESG aux porteurs (site web, factsheet)
- Publication des documents obligatoires (rapport d'engagement, Code de transparence)

6 Mesures d'impact et reporting ESG

6.1 Evaluation de la qualité ESG des fonds

Les fonds visés par ce Code de transparence font l'objet d'un calcul d'empreinte ESG moyenne (calcul d'une notation moyenne par portefeuille) qui peut se comparer à leur indice de référence.

Celle-ci est publiée sur la fiche de reporting mensuel du fonds METROPOLE Euro SRI et est disponible sur demande pour METROPOLE Sélection et METROPOLE Avenir Europe.

D'autre part l'empreinte carbone des trois fonds est publiée sur chaque reporting mensuel ainsi que l'empreinte carbone de son indice de référence.

L'empreinte carbone est calculée en tonne équivalent CO₂ par an et millions d'euros de chiffre d'affaires. Le périmètre de calcul intègre les émissions de scope 1 et scope 2.

Le scope 1 (émissions directes) regroupe les émissions de gaz à effet de serre (GES) directement liées à la fabrication d'un produit. Par exemple, si la fabrication du produit a nécessité l'utilisation de pétrole, la combustion de carburant, ou si la production du produit a engendré des émissions de CO₂ ou de méthane, toutes ces émissions sont comptabilisées dans le scope 1.

Le scope 2 (émissions indirectes) regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie nécessaires à la fabrication d'un produit (telle que l'électricité utilisée pour alimenter les usines où le produit est conçu).

6.2 Indicateurs d'impact

Pour tous les fonds visés par ce Code de transparence un rapport annuel d'impact est publié sur notre site internet et est accessible sur demande pour METROPOLE Avenir Europe.

Un indicateur par pilier (Environnement, Social, Gouvernance, Parties prenantes) a été choisi :

- Emissions de CO2 (tonne équivalent CO2 par / Million € de chiffre d'affaires)
- Pourcentage de femmes managers
- Intégration des critères extra-financiers dans la rémunération des dirigeants
- Entreprises appliquant une politique en faveur du respect des droits humains

Exemple rapport annuel d'impact : <http://www.metropolegestion.com/documents/show/720/fre>

6.3 Supports de communication sur la gestion ISR

METROPOLE Gestion a mis en place un ensemble de politiques couvrant nos principes de la gestion ISR ainsi qu'un ensemble de rapports à destination des investisseurs.

L'ensemble de ces informations est consultable sur notre site internet

Politiques :

- [Politique RSE](#)
- [Politique de vote](#)
- [Politique d'engagement](#)
- [Politique de gestion Value Responsable](#)
- Politiques de contrôle ESG

Rapports :

- [Rapport annuel d'exercice des droits de vote](#)
- [Rapport annuel d'engagement](#)
- Rapport annuel d'impact
- Notation moyenne ESG mensuelle du fonds METROPOLE Euro SRI (factsheets mensuel)
- Empreinte carbone moyenne de chaque portefeuille (factsheets mensuels)
- Reporting Article 173-VI de [METROPOLE Gestion](#), [METROPOLE Sélection](#) et [METROPOLE Euro SRI](#)
- [Informations ESG intégrées au rapport annuel](#)
- [Rapport de transparence des UNPRI](#)

Recherche ESG :

- [Chaire de recherche « Valeur et RSE »](#) en partenariat avec l'Université de Clermont Auvergne
- Publication d'une lettre ISR trois fois par an accessible sur notre site internet

6.4 Rapport sur l'exercice des droits de vote et rapport d'engagement

Nous publions annuellement sur notre site internet notre rapport sur l'exercice des droits de vote pour l'ensemble des fonds visés par ce code de transparence ainsi que notre rapport d'engagement.

Rapport d'exercice des droits de vote :

http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_droits_de_vote_fr.pdf

Rapport d'engagement : http://doc.metropolegestion.fr/pdf/Rapport_d_engagement.pdf